



# JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mercredi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS

sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance

Annouces..... 25 c. la ligne  
Réclames..... 50 c. —

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3  
M.M. Laffite et Co, place de la Bourse  
8, sont seuls chargés, à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot

**ABONNEMENTS**  
**LES ABONNEMENTS**  
durent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois et se paient d'avance.  
**LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES**  
Trois mois..... 5 fr.  
Six mois..... 9 fr.  
Un an..... 16 fr.  
**AUTRES DÉPARTEMENTS**  
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

L'acceptation du 1<sup>er</sup> numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

Le Journal du Lot est désigné pour les annonces administratives de l'arrondissement de Cahors, — pour les annonces judiciaires et administratives de l'arrondissement de Figeac, — et, par extrait, pour les annonces judiciaires et administratives de l'arrondissement de Gourdon.

### Bourse de Paris.

	R <sup>te</sup> 3 p. 0/0	4 1/2 p. 0/0
Du 22 novem.	71 85	102 »
Du 23 .....	71 60	101 23
Du 24 .....	71 57	100 75

### PRIMES A NOS ABONNÉS

**Galerie historique de la Révolution française (1789-1793).** — Album de 50 portraits en pied des personnages les plus remarquables de cette grande époque, accompagnés de 50 Notices historiques et biographiques; d'une Introduction résumant les grandes phases de la Révolution. 1 BEAU VOLUME DEBIBLIOTHÈQUE ET DE SALON Grand in-4° Jésus, richement relié, doré sur tranches... 22 »  
(Complément de l'Histoire de la Révolution française par A. Thiers).

**Album de la Galerie de Rubens,** composé des 28 tableaux du Musée du Louvre et du portrait authentique de Rubens. 1 volume grand in-folio de salon et de bibliothèque, richement relié, doré sur tranches... 22 »  
Ces ouvrages pris dans nos bureaux.

Cahors, le 24 Novembre 1869

### Elections de Paris

Paris, 22 novemb., 9 h. du s.  
Ont été élus députés à Paris :  
Dans la 1<sup>re</sup> circonscription, M. Henri Rochefort.  
Dans la 3<sup>e</sup>, M. Crémieux, avocat.  
Dans la 8<sup>e</sup>, M. Emmanuel Arago, avocat.  
Dans la 4<sup>e</sup>, il y a ballottage entre M. Glais-Bizoin, ancien député, et M. Allou, avocat.

### Paris en interdit

On dit : Paris est le cœur de la France. Cela n'est point. Paris est en fait la tête, le caput; mais il y a bonnes raisons pour qu'elle le soit en droit : la tête est le siège du cerveau, et le cerveau de la France est malade. Les révolutions faites par le peuple de Paris sont innombrables, recueillies vos souvenirs, et suivez les faits et les dates marquées à l'encre rouge dans l'Histoire Française : la prise de la Bastille, le 14 juillet 1789; l'envahissement du Palais de Versailles, dans les journées des 5 et 6 octobre; l'envahisse-

ment des Tuileries dans les journées du 20 juin et du 10 août 1792; les révolutions occasionnées par l'action des clubs et des masses populaires, desquelles sortent l'abolition de la royauté et la proclamation de la république, le supplice du roi, la mort des Girondins au 31 mai 1793, la chute des décemvirs au neuf thermidor, etc., etc., etc., jusqu'aux révolutions de juillet 1830 et du 24 février 1848!!! nous pourrions compter au moins cent révolutions en 80 ans! — Tous cataclysmes dont la France a été la victime passive.

Paris est un enfant terrible ! un insensé ! un monstre furieux ! Etait-elle aussi coupable, cette ville dont le maître s'écriait : Je voudrais que Rome n'eût qu'une seule tête pour la couper d'un seul coup !... Autre temps, autres gouvernements ! Sans doute, mais je doute que les gouvernés de Rome, parvenus au pouvoir suprême, s'appellent-ils Marius ou Sylla, eussent commis plus d'horreurs que nos septembristes, nos thermidoriens et nos vaincus de juin !... Pauvre humanité ! Convenons au moins que pour administrer une telle Babylone, il faut un rude tempérament philosophique et stoïque.

Il faut pourtant remédier à un tel état de choses. Paris doit être mis hors la règle commune.

Le gouvernement avait senti depuis longtemps la nécessité de déclasser Paris. La capitale d'un grand empire doit être mise en dehors du droit commun : elle est le siège du gouvernement ; elle est le marché de l'Etat, le salon de compagnie où les hommes officiels reçoivent les étrangers, etc... Aussi Paris ne nomme point ses édiles : il n'a point de maire. Le gouvernement a raison de ne pas vouloir à côté de lui une autorité capable de faire contrepoids à la sienne.

En raison des élections nouvelles, nous le demandons autant pour la dignité de la nation que pour le plus grand intérêt du peuple français, Paris doit être déchu du droit d'élire des députés au Corps législatif. Paris est composé d'hommes de sang mêlé : il est surtout peuplé d'hommes enrichis par de brusques changements de fortune, hostiles par caprice à tout régime établi, d'aventuriers importés, ingrats par essence, avides par métier; d'hommes honteux de leur misère, viveurs nécessiteux, soldats-nés de l'émeute. Y a-t-il un lendemain sûr avec une population coupable de tant de versatilité, d'in-

conséquences que la folie seule explique. Soyez riche, vous êtes voué à l'exécration et l'on vous dépouillera; soyez en même temps honnête citoyen, citoyen éclairé, vous n'en serez pas moins en butte à l'envie et au mépris, et l'on ne vous dépouillera pas moins. Songez donc à vos labeurs, à vos privations quotidiennes, et songez à l'avenir de vos enfants !

Paris est un enfant terrible ! un insensé ! un monstre furieux ! Etait-elle aussi coupable, cette ville dont le maître s'écriait : Je voudrais que Rome n'eût qu'une seule tête pour la couper d'un seul coup !... Autre temps, autres gouvernements ! Sans doute, mais je doute que les gouvernés de Rome, parvenus au pouvoir suprême, s'appellent-ils Marius ou Sylla, eussent commis plus d'horreurs que nos septembristes, nos thermidoriens et nos vaincus de juin !... Pauvre humanité ! Convenons au moins que pour administrer une telle Babylone, il faut un rude tempérament philosophique et stoïque.

Comment ! les populations de nos campagnes donnent presque unanimement leurs suffrages à des candidats conservateurs, à des hommes d'ordre, de concorde et de paix, sachant bien qu'avec l'arme du scrutin, toutes améliorations doivent être successivement amenées par un progrès raisonnable, comprenant bien que tout sujet qui s'insurge contre le suffrage universel est un rebelle s'il n'est un ignorant ! Et l'habitant de la grande cité, enfié d'orgueil et plus avancé en logique, donne sa confiance à des hommes qui, après avoir prêté serment d'obéissance à la Constitution et de fidélité au souverain que la France s'est choisie, veulent remplir un mandat d'opposition irréconciliable et subversive — Gouvernez donc un pays où de pareilles doctrines sont publiées, où de tels hommes peuvent jouir d'une telle liberté, afficher une telle audace, où la population tout entière sanctionne de telles monstruosités.

Ville d'enfants gâtés et turbulents ! ingrats ! vous à qui la province est sacrifiée et pour qui elle souffre, c'est vous qui vous plaignez ? La province, un jour, a acclamé la Constitution Impériale que vous lui avez offerte; à cette heure, elle veut la défendre et vous voulez l'annuler ! quel caprice nouveau ! la démocratie pure ! Lycurgue que l'on blâmait d'admettre des contrepoids dans sa république, tandis qu'il eut du pro-

clamer la démocratie pure, disait : *commence par l'établir dans ta maison.* — Vous n'êtes capables de rien édifier chez vous, sinon des barricades !

La France, — car vous n'êtes pas la France, — est lasse de votre omnipotence. Si, quelque jour, — fasse le ciel que cela n'arrive jamais ! — il arrivait que le chef de l'Etat put vous renier comme un fils ingrat nul ne saurait dire qu'il n'a point usé d'un droit, garanti dans une constitution jurée par vous, et que vous n'avez point mérité un châtement exemplaire; mais s'il hésitait à punir votre perfidie, la France vous reniera, comme un père malheureux renie sa fille coupable. Une sainte ligue de toutes les cités du territoire, fera ce que n'ont pu faire jusqu'à ce jour l'enthousiasme des Vendéens, des Marseillais et des martyrs de la Giroude : elle vous déclarera indignes, et vos murs seront renversés sans qu'il en reste pierre sur pierre.

Homme de province, je fus républicain : républicain sincère et loyal, je me suis incliné devant la volonté populaire exprimée le 16 décembre par huit millions de suffrages, plus tard confirmé par dix millions de suffrages; mais aujourd'hui je suis autoritaire, et je déclare solennellement, — la hache de Bancel dût-elle s'appesantir sur ma tête, — dussé-je être renégat à l'amour de ce qu'on nomme la Patrie, je vous le déclare à tous, Parisiens frondeurs, Français légers, députés bavards ! Je veux être sujet d'Abdul-Azis... Prussien ! — si Paris n'est mis en interdit. — Mis en interdit ! dis-je; et par là j'entends que le Chef de l'Etat doit fixer successivement sa résidence dans chacune des principales cités de la France, que le vide doit se faire autour de votre neutralité, et que vous devez mourir de consommation, sinon dans la rage et le désespoir ! — Vous aurez encore le pain et le sel; mais vous n'aurez plus le siège de l'autorité suprême, des palais pour abriter vos magistrats et vos pauvres, vos beaux jardins, où vos enfants respirent la vie, vos belles fontaines, où coulent des eaux plus pures que celles du ciel, vos voitures bruyantes et vos spectacles gratuits, — vos salles publiques où l'on vomit des injures et des hérésies ?

UN ÉLECTEUR PROVINCIAL.  
Le Secrétaire de la rédaction :  
L. Laytou.

Si péremptoire qu'elle soit, la note par laquelle le Journal officiel dément les bruits de changements ministériels accrédités depuis plusieurs jours, n'est point acceptée sans contestation dans le monde de la politique et des affaires.

Il est possible, en effet, que le cabinet se présente à l'ouverture des Chambres et soutienne la lutte à laquelle l'opposition le contraint, un droit en même temps qu'un devoir. Mais il reste certain qu'un vote hostile de la Chambre rendrait indispensable une modification dans les conseils de la couronne. Par conséquent, une simple question d'almamanach sépare les novellistes du Journal officiel. Ce qui est vrai aujourd'hui peut ne plus l'être demain, et réciproquement.

Dans tous les cas, nous tenons à constater une chose : c'est que l'opinion publique à Paris, se prononce énergiquement pour la politique de conservation et d'ordre. Quelque soit le futur ministère, à peine de discrédit immédiat, il devra, tout en ne sacrifiant pas la liberté, tenir la main au respect des lois et au rétablissement de la tranquillité publique.

LAFFITE.

Les journaux publient une nouvelle lettre de M. Ledru-Rollin qui, nous le croyons, est appelée à produire une légitime sensation. L'ancien membre du gouvernement provisoire y expose les motifs de son désistement.

« Avant la visite du jeune Rochefort, j'hésitais, dit l'ancien ministre de février; après sa visite, mon hésitation a cessé complètement. Je veux la liberté, mais non à tout prix. Je la veux vêtue de blanc, mais non vêtue de pourpre. »

Il n'est pas sans intérêt de rapprocher de cette lettre, si caractéristique à tous égards, une autre lettre non moins remarquable, adressée par M. Emile Ollivier à un électeur de la 3<sup>e</sup> circonscription de la Seine. Le député du Var recommande aux électeurs parisiens M. Pouyer-Quertier, avec lequel il a plus d'un dissentiment, mais qu'il faut préférer, dit-il, aux tribuns poussifs qui, de Londres ou d'ailleurs, nous fatiguent de leurs vaines déclamations.

M. Emile Ollivier continue ainsi :  
« Il n'y a qu'un moyen de vaincre le parti qui veut la révolution, dût-elle nous coûter la

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT  
du 24 novembre 1869. (N° 54)

## LE TUEUR DU ROI

Roman historique,  
PAR TURPIN DE SANSAY

### DEUXIÈME PARTIE

#### CHAPITRE IV

Enterrée vivante.

(Suite)

Mais, la théorie du métier était plus facile que la pratique.

Les épouvantés de huguenots furent pourchassés, décimés, et, un soir, Atin comptant sa bande, trouva que, de quarante hommes, elle se trouvait réduite à six.

L'ancien valet se trouvait en ce moment dans un hameau de la Champagne, où la faim l'avait pourchassé avec ses loups-cerviers.

Reproduction autorisée en vertu du Traité avec la Société des gens de Lettres.

Laisant ses six hommes cœuser à quelque distance, et se plaignant amèrement, entre eux, d'un métier qui ne rapportait que des horions, — Atin s'assit sur le seuil d'une chaumière et se prit à réfléchir amèrement.

Au bout de quelques instants, une idée infernale avait germé dans le cerveau du rusé coquin, et peu de jours après, les voleurs, déguisés en moines provinciaux, allaient quéter dans les couvents et les abbayes.

Dans cet ordre de choses, seul, un monastère excitait surtout la cupidité de Atin.

C'était l'abbaye de Montmartre, qu'il savait être fort riche.

Il résolut donc d'en dilapider les trésors.

Pour faciliter la résolution de son plan, Atin pénétra la nuit, par escalade, dans les jardins de cette abbaye, et observa de quelle manière il pourrait tenter un coup de main définitif.

Ses compagnons étaient dehors de l'enceinte.

Déjà, après avoir rampé dans l'ombre, le valet du duc d'Anjou allait gagner l'aile principale du cloître, lorsque, au détour d'une allée, une lumière frappa sa vue.

Il regarda, et, accoudée à une fenêtre, derrière des barreaux énormes, aperçut une jeune femme, qu'il ne tarda pas à reconnaître.

C'était Marthe, que l'insomnie avait fait ouvrir sa croisée pour respirer l'air frais de la nuit. Sans poursuivre davantage ses recherches, Atin retourna vers sa bande.

Son visage était rayonnant.  
— Compagnons, leur dit-il, le ciel protège no-

tre robe d'emprunt... une bonne aubaine nous tombe d'en haut !

— Vrai, le ciel est pour nous ? eh ! bien, ça m'étonne, fit le plus vieux de la bande.

— Vous allez tous être riches, et moi, je vais réaliser le rêve que je poursuis depuis si longtemps !...

Et il ajouta à part :

— Enfin ! je tiens donc cette femme !... C'est un coup de la Providence, qui veut qu'elle ne meure que de ma main !

La nuit venue, Atin rassembla ses satellites près d'un château en ruines, qui se trouvait en mitoyenneté avec l'abbaye, et leur donna ses instructions.

— Quand j'aurai escaladé le couvent, leur dit-il, vous vous embusquerez derrière ce mur d'enceinte que vous distinguez, là, devant vous... en observant principalement la porte des jardins, qui donne sur la campagne...

— Combien de temps faudra-t-il attendre ? demanda le sibre qui semblait être le lieutenant de l'ancien valet.

— Jusqu'à ce que les flammes s'élèvent dans les airs.

— Ah ! ah ! il s'agit d'un incendie ! bravo !

— Selon toute probabilité, les flammes porteront, dans l'abbaye, une perturbation générale... Les femmes chercheront à fuir au plus vite, et, celles qui habitent l'aile gauche des jardins passeront sûrement par cette porte...

— Ce qui veut dire que nous devons nous en emparer ?

— Précisément ; et, une fois en votre pouvoir gardez-vous de les laisser échapper... — Ce sera bien le diable si Marthe ne se trouve point parmi elles ! conclut l'odieux valet à part lui.

— Mais, pardon, commandant, hasarda un des voleurs, je ne vois encore que des femmes poindre à l'horizon !... et le trésor ? la bonne aubaine dont vous nous annonciez tout à l'heure la bienvenue ?

— Vous devez avoir assez de confiance en moi votre chef, il me semble, pour admettre que je ne laisserai rien perdre des bijoux et de la monnaie que je trouverai sur mon passage !... En tous cas l'une des femmes dont vous vous emparez rapportera à elle seule une rançon qui vous fera aussi riches que des nababs.

Ce qui fut dit, fut fait.

Quelques instants après cet exorde, l'incendie éclatait...

Seulement, le résultat ne se réalisa point tel que l'attendait l'ancien valet du duc d'Anjou.

Marthe, on l'a vu, fut sauvée par Marie Touchet, et, comme récompense de son audacieuse tentative, Atin, fait prisonnier fut conduit entre deux soldats, au grand Châtelet.

Chemin faisant, l'astucieux bandit reconnut, dans un des soldats qui l'accompagnait, l'un des coupeurs-de-bourse avec lesquels il avait accompli jadis plus d'une entreprise nocturne.

C'était celui qui, l'arquebuse au bras, marchait à sa droite.

— Bibros ? fit l'ex-valet à mi-voix.

Le soldat tourna la tête.

— Atin !... conclut le prisonnier, en faisant un signe d'intelligence.

— Satan m'enporte si je t'aurais deviné sous ce froc ! riposta Bibros sur le même ton de voix.

— Cent écus pour toi si je m'échappe !

— Diable ! c'est difficile...

— Je te croyais plus intelligent que ça, Bibros !... Deux cents écus, alors.

— Mais, je risque ma peau...

— Trois cents, alors !

— Gredin, tu me tentes !...

— Demain soir, à la taverne du Grand-Jupin, rue de l'Homme-armé !

— Ta parole de filou ?

— Non ! ma parole de gentilhomme !

— C'est maigre ! enfin, attention... ne bouge pas !

Par un geste prompt et saccadé, Bibros brisa les cordes qui attachaient, derrière le dos, le mains du prisonnier.

— Maintenant, dit-il, patience jusqu'à la ru des Filles-Dieu !

L'escorte continua silencieusement sa route dans l'ombre de la nuit.

A la rue indiquée par Bibros, se trouvait un bouge mal famé, à la porte duquel s'arrêtaient le prisonnier et ses gardiens.

— Camarade, dit Bibros à son compagnon de service, le malfaiteur offre à boire !... acceptons-nous ?...

— Tout de même, répondit le soldat, j'ai l'onglée, les dents me claquent...

Bibros, qui connaissait le patron du bouge,

borté : c'est de se rallier à ceux qui veulent a liberté sans la révolution....

Ils ont beau aujourd'hui devenir modestes, doux, pacifiques, sous prétexte que le gouvernement qu'ils provoquent depuis plusieurs mois veut une journée : la responsabilité des violences devant lesquelles ils reculent remonte jusqu'à eux, ce sont eux qui les ont déchaînées.

La lettre de M. Emile Ollivier se termine et se résume dans ce conseil aux hommes de sage liberté et de progrès judicieux : « Lutte toujours, il ne faut jamais courber la tête devant les démagogues ; mieux vaut succomber. »

Mieux vaut encore triompher, et faire triompher le bon sens, la vérité, la justice. Nous aimons à voir M. Emile Ollivier, lui aussi, combattre ces trois forces, qui ont contre elles la violence et l'erreur, sans compter d'impatientes ambitions et des conceptions insensées ?

L. Layton.

Nouvelles du Jour

Un décret que nous lisons ce matin dans le Journal officiel et auquel tout le monde applaudira, comme M. de Lesseps grand croix de la Légion d'honneur. Ce décret est motivé par les services exceptionnels rendus par le percement de l'isthme de Suez, a rendus en menant à bonne fin cette œuvre grandiose.

Le Journal officiel après avoir publié ce décret, signale une dépêche d'Ismaïlia, portant que l'Impératrice est arrivée à Suez, le 20 novembre à onze heures du matin.

L'Impératrice est arrivée à Suez le 20 novembre, à 11 heures du matin. Le canal a été parcouru d'un bout à l'autre sans encombre ; l'Aigle a mouillé dans la mer rouge, après une splendide traversée. Ainsi se trouvent réalisées les espérances qu'avait fait naître la grande entreprise de la jonction des deux mers.

Le nombre des prélats investis du droit de séger, en vertu d'une invitation personnelle du Saint-Père, atteint 999. Mais, dans ce nombre, figure une certaine quantité de prélats in partibus infidelium, ce qui réduit les prélats ayant charge d'âmes au chiffre de 766, dont 135 archevêques et 631 évêques.

Le tiers environ de ces dignitaires de l'Eglise appartient à l'Italie ; 93 évêques appartiennent à la France et aux colonies françaises ; 62 à l'Espagne et à ses établissements d'outremer ; 27 au Portugal.

Les archevêques et les évêques de l'Amérique espagnole du sud sont au nombre de 81.

Les races germaniques sont représentées, en face des races latines, par 22 évêques allemands, 32 autrichiens, 5 hollandais, 6 belges et 5 suisses.

Les Etats-Unis enverront 55 représentants de l'Eglise catholique, ce qui, avec les 69 prélats anglais (métropoles et colonies) portera à 124 le chiffre représentatif de la race anglo-saxonne.

La Russie, la Grèce et l'Orient auront 32 sièges au Concile.

n'eut pas de difficulté à se faire ouvrir la porte et servir à boire, malgré l'heure avancée de la nuit. Pendant que les gobelets se remplissaient, une conversation muette s'établit entre Atin et Bibros, — qui simulait aider à boire son prisonnier, dont les mains paraissaient toujours liées.

Soudain, un bruit sec retentit sur le parquet, et Bibros désigna de l'œil à Atin un endroit du carreau de terre battue.

A la lueur de la lampe fumeuse, l'ancien valet aperçut un poignard qui venait de laisser tomber, en sortant, le maître du bouge, — averti par Bibros.

Par un mouvement rapide comme l'éclair, Atin se débarrassa de ses cordes, s'empara du poignard et le plongea dans la gorge du second soldat, qui tomba mort, sans pousser un cri.

En route il fit Bibros, en ouvrant une porte située au fond du bouge; ce corridor aboutit à la rue Saint-Denis... A demain soir, n'est-ce pas, à la taverne du Grand-Jupin ?

C'est convenu ! fit Atin en s'éclipsant. Nous n'avons pas besoin d'ajouter que le valet manqua à sa promesse, et que Bibros fut ponctuellement de fers pour avoir laissé échapper son prisonnier.

Une heure après sa fuite du bouge de la rue des Filles-Dieu, Atin était de retour au milieu de ses acolytes, et, le lendemain, vêtu du costume d'ouvrier maçon, et mêlé parmi les gens qui réparaient les dégâts de l'incendie, il furetait dans les galeries de l'abbaye de Montmartre.

C'est en vain qu'il s'orienta, — d'après la situation topographique de la croisée où il avait

Telle est la statique de cette majestueuse assemblée composée de tous les principaux pasteurs catholiques de l'univers.

Pour extrait : A. Layton.

Revue Financière.

Le marché a été assez agité cette semaine. D'après les dispositions des spéculateurs après la liquidation de quinzaine, on pouvait croire à une reprise. Mais au dernier moment la nouvelle de la démission du ministre Menabrea a fait fléchir l'italien et avec lui l'ensemble du marché.

Le 3% qui restait 71.60 a fait 71.87 1/2 au plus haut 71.55 au plus bas et reste à 71.65, en baisse de 5 fr. ; l'italien a varié de 53.70 à 53.05 et reste à 53.15 avec 42 1/2 de baisse.

La banque fait 27.50. A l'exception du Suez et du Mobilier français, il y a eu peu de variations sur les autres valeurs : Le Suez perd 40 fr. à 370 ; les délégations 60 fr. à 280 ; le comptoir 15 fr. à 685 et le foncier 7.50 à 1647.50. Le mobilier a 11.25 à 1572.50 ; les Lombards 6.25 à 502.50. Les chemins français sont aussi en voie de reprise. Leurs recettes présentent pour cette semaine, les résultats suivants, comparativement à ceux de la période correspondante de 1868.

L'Océan, un excédant de 66.616 fr. ; le Nord de 58,219 fr. ; l'Est de 56,597 fr. ; l'Ouest, de 32,789 fr. et le Midi, de 20,571 francs.

Les Charentes sont en progrès de 7,370 fr.

Le Câble français est coté 405. Les Villes nouvelles 306, les tabacs Italiens, 430.

H\*\*

Bulletin Agricole

Qu'est-ce qui passe encore par la tête des Parisiens ? Voilà que le carreau de la halle est envahi par des sigrefins qui font tantôt la hausse tantôt la baisse sans autre raison que l'agiotage. On ne saurait expliquer différemment, en effet, la rétrogradation exagérée des cours à Paris. Est-ce que la situation a changé ? La gerbe s'est-elle multipliée dans la grange, le grain dans l'épi et sous le fléau du batteur ? Non. Les choses sont ce qu'elles étaient, il y a trois semaines. Par conséquent, pas de perturbation de mercuriales. Quant à la « balance » qui consiste à dire que le fermier se dépêche de vendre pour payer son terme de bail, on en rit toujours dans les campagnes. Si seulement les habitués de la Bourse au blé, puis ceux de la Bourse aux écus, et même ceux de la Bourse aux élections, n'étaient pas plus en peine que nos cultivateurs de faire honneur à leurs promesses !...

Donc, persistance de la baisse, tant à

aperçu Marthe, il trouva la cellule vide et délabrée par les flammes; mais, ayant changé de corps de bâtiments pour rejoindre la galerie aboutissant au jardin, il vit tout à coup passer Marie Touchet. C'était l'heure où l'ex-favorite venait d'être mandée par Raoul dans l'appartement de l'abbé.

Atin reconnut celle que, tant de fois, il avait rencontrée au Louvre, du temps où elle était la favorite du roi.

— Tiens, tiens, tiens, se dit-il ; à ce qu'il paraît, il n'y aurait donc pas que des religieuses dans cette aile de l'abbaye !...

Et, sans plus tarder, le misérable se mit à regarder à travers les serrures...

Enfin, il découvrit celle qu'il cherchait.

Il entra précipitamment dans la chambre de Marie Touchet.

A son aspect, Marthe poussa un cri sans cependant reconnaître l'homme de la tour de Nesle.

— Silence !... murmura Atin, en plaçant un doigt sur sa bouche, je viens vous sauver !...

— Moi !

— Oui ! et si, dans quelques minutes, vous n'êtes hors de cette maison, vous serez jetée dans un in-pace !... (1)

Marthe fit un mouvement de terreur.

Puis, doutant de la bonne foi de ce sauveur inattendu :

— Qui donc vous envoie à mon secours ? demanda-t-elle.

(1) Cachot d'où l'on ne sortait jamais vivant.

Paris dans les départements. Le cours moyen, en bon blé marchand de 76 kil. à l'hectolitre, va de 13, 50 à 19, 50, selon l'apport sur place. On cote à Paris, en disponible : farines huit marques, 55 fr. les 157 kil; blés mieux tenus que les farines, de 31 50 à 32 (les 120 kil.); seigles, moins demandés qu'il y a huit jours, de 20,25 à 20,50 (les 115 kil.); orges, en bonne situation, de 19, 25 à 19,50 (les 100 kil.); avoines, assez fermes, de 18,50 à 18,75 (les 100 kil.). Le tout sur quai ou en gare.

Les avis de l'étranger signalent beaucoup de langueur dans les transactions, avec tendance à la baisse. Sur nos ports, notamment à Marseille, les oscillations de la halle de Paris rendent les affaires difficiles.

De forts arrivages de vins de Bourgogne, du centre, du midi, ont lieu à Bercy et à l'entrepôt. Belle qualité, ventes fermes. Décidément la campagne ne fera pas au-dessous des cours de 1868. On voit assez d'acheteurs, surtout étrangers, dans les pays de production.

Les spiritueux ont une légère reprise en fin de semaine. Alcools betteraves 59,50 (l'hect.). Languedoc 84 à 85. Le marché des Charentes est fermé à l'égard des eaux-de-vie, d'autant plus que l'alambic ne réalise pas les opérations des distillateurs.

Il y a assez de transactions sur les sucres en bourse de Paris, on traite le brut indigène disponible dans les 61, 50 à 61,75; blanc 10 f. de plus; raffinés de 130 à 131.

Pour la vente du bétail, la semaine a bien fini. Au marché de lundi, 2985 bœufs, 15,592 moutons. Cours moyen des bœufs 1,44, des moutons 1,35. Il n'a pas été amené, le même jour, moins de 4,506 porcs gras qui ont trouvé acheteurs aux prix extrêmes de 1,22 à 1,40 (le kil.) cours moyen 1,36. Ces forts arrivages s'effectuent malgré la pluie aujourd'hui, comme ils avaient lieu malgré la neige, il y a trois semaines.

LAFFITE.

Chronique locale.

CALENDRIER DU LOT

Table with 3 columns: JOURS, FÊTES, FOIRES. Rows include dates from 25 to 27 with corresponding events and markets.

AVIS.

Nous rappelons à nos abonnés qui seraient dans l'intention de recevoir le compte-rendu des débats du Corps législatif, que la session s'ouvrant à la fin du mois courant, leur adhésion doit nous être adressée sans retard. Les souscripteurs recevront en même temps le compte-rendu de la session extraordinaire de

Clopinet le bossu, répondit le misérable, à tout hasard.

— Vite ! vite ! portons ! conclut la jeune fille. Atin prit un voile de dentelle noire, qui se trouva sous sa main, le jeta sur la tête de Marthe et sortit avec sa proie.

C'était l'heure où les religieuses assistaient à l'office.

Nulle d'entre elles ne s'opposa à leur passage. Ils gagnèrent les jardins, puis la campagne, et là, Marthe, ayant été garrottée et baillonnée, un cavalier l'emporta à la mesure de Saint-Denis, où nous avons vu Clopinet s'emparer du cheval de Atin.

— Enfin, je tiens ma donzelle !... Et maintenant, il s'agit de lui faire rapporter son pesant d'or !... se dit l'audacieux valet en jetant loin de lui son froc de religieux.

Atin, on se rappelle, avait ainsi parlé à ses compagnons de rapine :

— La femme dont nous nous emparerons, rapportera une rançon qui vous fera riches comme des nababs.

Cette phrase prouvait que l'intriguant avait une idée diabolique, et il ne tarda pas à la mettre à exécution.

— Tu vas aller au Louvre, dit-il à son lieutenant.

— Au Louvre ! exclama ce dernier, stupéfait d'un pareil langage. Eh ! satanas ! quoi chercher dans cet antre royal !

— Porter ce parchemin à la reine-mère. Mais, d'abord, écoute ce qu'il contient, afin de savoir

juillet.

Nous mettrons tous nos soins à ce que le service des souscripteurs n'éprouve aucune interruption.

3 fr. en sus de l'abonnement. Nous prions nos abonnés de nous adresser désormais leurs lettres Rue du Lycée.

LES TRAITÉS DE COMMERCE

Nous nous empressons d'annoncer à nos lecteurs l'ouverture d'une enquête officielle sur les traités internationaux. En vertu d'un décret de l'Empereur, il va être procédé à cette opération de manière à pouvoir demander incessamment au Corps législatif la sanction des mesures réclamées par le commerce, l'industrie, l'agriculture et la France.

Nous consacrerons un article spécial au décret du 18 novembre. Dès à présent, constatons la portée de cet acte conciliateur et réparateur. Elle est clairement indiquée dans le rapport adressé à l'Empereur par le ministre de l'agriculture et du commerce :

« Ce que le gouvernement de l'Empereur veut dans l'enquête qui va s'ouvrir devant le conseil supérieur, s'est la manifestation libre et sincère de la vérité, car, ainsi que je l'ai dit au début de ce rapport, si la réforme économique a été utile et nécessaire, nul ne prétend la présenter comme une œuvre à laquelle, malgré le temps et ses enseignements, tout changement serait interdit.

compromettre les fruits et les avantages.

« Comme toutes les choses de ce monde, les tarifs sont perfectibles, et c'est précisément pour rechercher si sur quelques points il y a lieu à modifications et à négociations ultérieures, que j'ai l'honneur de proposer l'enquête à Votre Majesté. Cette mesure me paraît la satisfaction la plus sage et la meilleure qui puisse être donnée aux plaintes manifestées dans certains centres industriels de l'Empire. Elle aura aussi pour résultat la constatation des faits, des avantages obtenus et des améliorations que pourront réclamer les intérêts généraux de la France.

L'enquête qui va avoir lieu ne sera, en fin de compte, qu'un travail préparatoire. Les résolutions attendues par la propriété rurale, par le négoce et l'industrie, dépendant du Corps législatif. Souhaitons qu'il y apporte la maturité, l'impartialité convenables. Disons surtout que l'esprit de parti ne vienne pas se mêler à des préoccupations toutes pacifiques.

Voici le texte des décrets :

NAPOLÉON,

Par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur de Français,

A tous présents et à venir, salut :

Vu notre décret du 2 février 1853, qui institue près du gouvernement un conseil supérieur du commerce, de l'agriculture et de l'industrie, et particulièrement l'article 1er dudit décret, qui règle la composition de ce conseil ;

Sur la proposition de notre ministre de l'agriculture et du commerce,

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

Art. 1er. L'article 1er de notre décret susvisé du 2 février 1853, qui règle la composition du conseil supérieur du commerce, de l'agriculture et de l'industrie, est modifié ainsi qu'il suit :

Ce conseil comprendra :

Trois sénateurs au lieu de deux ;

Trois députés au Corps législatif au lieu de deux ;

Trois membres du conseil d'Etat au lieu de deux ;

de quelle façon manœuvrer dans la mission.

— J'écoute, commandant.

Atin lut ce qui suit :

« A la reine-mère, Catherine de Médicis, »

» Vous savez, madame, quel est mon dévouement pour votre royale personne.

» Le hasard a fait tomber, entre mes mains, une jeune fille échappée de l'abbaye de Montmartre, où vous aviez résolu probablement qu'elle serait maintenue dans la plus dure captivité.

» Je n'ignore pas quelle importance vous attachez à la personne de cette jeune fille, bâtarde de Henri II et de Sarah Flamin...

» Si je n'écoutais que mon dévouement, seul, je m'empresserais de vous renvoyer Marthe, sans solliciter de récompense.

» Mais, hélas ! des intrigues puissantes m'ont précipité de la position honorable que j'occupais jadis auprès de monseigneur le duc d'Anjou, et je suis pauvre comme feu Job, de biblique mémoire.

» Si votre Majesté tient à la conservation de cette jeune fille, je la prie de daigner consentir à m'envoyer trois mille écus d'or.

» Dans vingt-quatre heures, il serait trop tard, pour des considérations que votre haute intelligence, madame, voudra bien comprendre.

» La jeune fille sera remise au messager qui viendra, seut, apporter les trois mille écus d'or à la mesure située, au-delà de Saint-Denis, sur la route royale du Nord.

« Croyez, madame la reine-mère, à l'humble

Neuf notables au lieu de six, choisis parmi les hommes les plus versés dans les matières agricoles, commerciales et industrielles.

Indépendamment des fonctionnaires dénommés au paragraphe 2 de l'article 1er susvisé du décret du 2 février 1853, seront membres de droit du conseil supérieur :

Le secrétaire général du ministère de l'agriculture et du commerce,

Et le directeur général des ponts et chaussées et des chemins de fer.

Art. 2. Notre ministre de l'agriculture et du commerce est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au Bulletin des lois.

Fait au palais de Compiegne, le 18 novembre 1869.

NAPOLÉON.

Par l'Empereur : Le ministre de l'agriculture et du commerce, ALFRED LE ROUX.

NAPOLÉON, etc.

Sur la proposition de notre ministre de l'agriculture et du commerce ;

Vu notre décret du 2 février 1853, qui institue près du gouvernement un conseil supérieur du commerce, de l'agriculture et de l'industrie ;

Vu notre décret de ce jour qui modifie l'article 1er du décret du 2 février 1853, en ce qui concerne la composition dudit conseil, et porte de deux à trois le nombre des sénateurs, des députés au Corps législatif et des membres du conseil d'Etat, et porte de six à neuf le nombre des notables que cette assemblée doit comprendre ;

Considérant les vacances survenues dans ledit conseil

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

Art. 1er. Le conseil supérieur du commerce, de l'agriculture et de l'industrie sera composé ainsi qu'il suit :

S. Exc. M. Rouher, président du Sénat, vice-président.

MM.

De Parieu, vice-président du conseil d'Etat.

Ferdinand Barrot, grand référendaire du Sénat.

Dumas, sénateur.

Michel Chevalier, sénateur.

Schneider, député au Corps législatif.

Gaudin, député au Corps législatif.

Chevandier de Valdrôme, député au Corps législatif.

Hubert-Delisle, sénateur, ancien gouverneur de l'île de la Réunion.

Seydoux, manufacturier, député au Corps législatif.

Darblay, agriculteur, député au Corps législatif.

Cornudet, président de section au conseil d'Etat.

De Lavenay, président de section au conseil d'Etat.

De Franqueville, conseiller d'Etat, directeur général des ponts et chaussées et des chemins de fer.

Ozanne, conseiller d'Etat, secrétaire général du ministère de l'agriculture et du commerce.

Amé, directeur général des douanes.

Meurand, directeur des consulats et des affaires commerciales au ministère des affaires étrangères.

Zoepffel, directeur des colonies au ministère de la marine et des colonies.

Denière, président de la chambre de commerce de Paris, en remplacement de M. Germain Thibault, nommé membre honoraire.

Henri Davillier régent de la Banque de France.

D'Eichlat, banquier.

Clerc, ancien président de la chambre de commerce du Havre.

Kuhlmann, président de la chambre de commerce de Lille.

Carette, agriculteur, distillateur et fabricant.

dévouement de celui qui fut assez heureux, jadis, pour vous obéir fidèlement.

« ATTIN. »

Après la lecture de cette missive grossière, le valet la tendit à son lieutenant.

— Diable ! c'est grave ! fit ce dernier, en se grattant l'oreille.

— La moitié de la somme pour toi, si tu réussis...

— Il faut remettre la missive à la reine-mère ?

— Non, ce serait d'abord l'exposer à un accident funeste... et puis je ne connais pas la fin de l'entreprise !

— A quoi donc, alors, devrai-je m'appliquer !

— A reconstruire le comte de Retz, et, surtout, à éviter la présence du chancelier de la Couronne.

Le lieutenant de Atin, muni de ses instructions, s'éloigna dans la direction de Paris.

Dans vingt-quatre heures, conclut le persécuteur de Marthe, si je n'ai pas obtenu la rançon que je demande, je me débarrasserai de la tendre tourterelle que je tiens dans mes filets.

Le soir même le messager était de retour et déclarait avoir remis au comte de Retz, affidé de Catherine, le parchemin du valet.

La suite au prochain numéro.

Art. 2. M. Fréauff Ozonne, chef de bureau du mouvement général du commerce et de la navigation au ministère de l'agriculture et du commerce, remplira les fonctions de secrétaire du conseil supérieur, avec voix consultative.

M. Paul Le Roux, secrétaire particulier de notre ministre de l'agriculture et du commerce, remplira les fonctions de secrétaire-adjoint.

Art. 3. Notre ministre de l'agriculture et du commerce est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au Bulletin des lois.

Fait au palais de Compiègne, le 18 novembre 1869.

NAPOLÉON.

Par l'Empereur :

Le ministre de l'agriculture et du commerce, ALFRED LE ROUX.

NAPOLÉON, etc.

Sur la proposition de notre ministre de l'agriculture et du commerce ;

Vu la décision de l'Empereur du 18 novembre 1869, qui charge le conseil supérieur du commerce, de l'agriculture et de l'industrie de procéder à une enquête :

1° Sur la situation de diverses industries ;  
2° Sur le régime des admissions temporaires ;

Et notamment la disposition portant qu'il sera nommé un commissaire général administratif près ledit conseil ;

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

Art. 1<sup>er</sup>. Le conseiller d'Etat, secrétaire général du ministère de l'agriculture et du commerce, remplira, sous les ordres de notre ministre secrétaire d'Etat au département de l'agriculture et du commerce, les fonctions de commissaire général administratif près le conseil supérieur.

Art. 2. Notre ministre de l'agriculture et du commerce est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait au palais de Compiègne, le 18 novembre 1869.

NAPOLÉON.

Par l'Empereur :

Le ministre de l'agriculture et du commerce, ALFRED LE ROUX.

COUR D'ASSISES DU LOT

Liste des Jurés

pour le quatrième trimestre de la cour d'assises du Lot.

Messieurs :

1. Coubes, Benoît, propriétaire à Figeac ;
2. Larribe, Louis, propriétaire à St-Céré ;
3. Andraud, fils, G.-A., contrôleur à Cahors ;
4. Delbreil, F.-B., pharmacien à Puy-l'Évêque ;
5. Bessonnes, J.-A., propriétaire à Soussac ;
6. Rolland, Alphonse, propriétaire à Cahors ;
7. Dulac, Firmin, maire à Pécadoire ;
8. Peret, Pierre-Jacques, percepteur à Lissac ;
9. Galtié, Lucien, avoué à Figeac ;
10. Rayssac, Jean-Joseph, propriétaire à Figeac ;
11. Lacarrière, C.-J.-P., propriétaire à Lacapelle ;
12. Seyrenne, Paul, propriétaire à Gagnac ;
13. Molinier, F.-G.-B., premier commis des domaines à Cahors ;
14. Pélessié, Charles, propriétaire à Albas ;
15. Rougié, Emile, notaire à Comiac ;
16. Soulié, E.-G., receveur-municipal à Figeac ;
17. Boussac, J., propr. à St-Laurent-les-Tours ;
18. Molinié, Pierre, retraité à Maxou ;
19. Bouygues, A.-G., propriétaire à Bétaille ;
20. Bénédict, Victor, maire d'Alvignac ;
21. Brugié, Eugène, employé retraité à Gramat ;
22. Bru, Louis, propriétaire à Maxou ;
23. Lachize, François, docteur-médecin à Martel ;
24. Lagasqué, Auguste, médecin à Marcihac ;
25. Trémoulet, Achille, propriétaire à Brengeu ;
26. Fayt, Bazile, médecin à Thémignette ;
27. Cassagnade, J.-B., docteur-médecin à Souillac ;
28. Cavarrot, F.-A., propr. à Lamothe-Fénélon ;
29. Bris, Jean-Baptiste, maire de Boissières ;
30. Mabru, Pierre, maire de Payrinhac ;
31. Castang, François, adjoint à Arques ;
32. Bessières, A., conducteur des Ponts-et-Chaussées à Gramat ;

ROSE DE MONTAL

LÉGÈRE DU QUERCY

PAR

Jeanne de Cessac

V.

La fleur penchée.

Elle n'en aurait pas cherché si long et au lieu de te renvoyer, elle l'aurait donné un pourpoint tout neuf avec une petite tache d'amitié sur la joue. Retourne vite à Assier et fais ce que je te dis-là. Tu auras l'air d'avoir trouvé le compliment en chemin. Diane sera ravie, et tu auras des confitures et des bombons tant que tu pourras en manger.

— Ah damoiselle ! depuis hier je n'en ai pas goûté, dit l'enfant d'un ton lamentable.

— Raison de plus pour ne pas attendre. Mais, dis-moi, que fait Diane en ce moment ?

— Elle se pare et se mire dans tous les miroirs du château et compose des vers pour son gentil chevalier.

— Et où est-il ? sais-tu Gilbert ?

— A la guerre, Damoiselle, mais il reviendra bientôt, et l'on dit que nous aurons un nouveau maître. Rose n'en demanda pas davantage, et prit tristement le chemin de Montal, avec l'image importune de son amie venant usurper sa place, pendant que le gentil page séchant ses

34. Calmels d'Artensac, Gustave licencié en droit, à Thégra ;
35. Teillard, L.-B.-A., ex-receveur de l'hospice, à Figeac ;
36. Quercy, Guillaume, maire de Sarrazac.

Jurés supplémentaires

Messieurs :

1. Ausset, Alexandre, médecin à Cahors ;
2. Périé, Raphaël, bibliothécaire à Cahors ;
3. Brugié, J.-B., professeur au lycée à Cahors ;
4. Gagnerie, Pierre, receveur principal, entrepreneur, à Cahors.

Une seule affaire était à juger dans cette session qui s'est ouverte lundi, sous la présidence de M. Besse de Laromignière.

Le nommé Rivière, ouvrier cordonnier, âgé de 30 ans, a comparu devant le jury, inculpé du crime d'attentat à la pudeur.

Reconnu coupable sur un des chefs d'accusation, Rivière a été condamné à 3 ans de prison.

Ministère public : M. Fernand Dupré.  
Défenseur : M<sup>e</sup> Delpy.

Nous publions deux nouvelles pétitions qui viennent d'être adressées au Conseil municipal.

Monsieur le Maire et Messieurs les membres du Conseil municipal de la ville de Cahors.

Les Soussignés ont l'honneur de vous exposer que le projet d'abaissement du pont neuf à Cabessut a été l'objet de vives préoccupations au sein des réunions du Conseil municipal.

Le projet a été approuvé en assemblée générale il ne reste plus qu'à le mettre à exécution elle ne peut-être ajournée plus longtemps sans compromettre les intérêts d'un quartier déshérité, des nombreux habitants d'un faubourg qui contribue largement à la prospérité de la ville et les véritables intérêts de celle-ci toute entière.

Les Soussignés viennent donc vous supplier de faire commencer immédiatement les travaux. Ils ont l'honneur d'être avec respect vos très-humbles et dévoués serviteurs.

Suivent plus de douze cent signatures.

Monsieur le Maire, et Messieurs les Conseillers municipaux.

La commune de Cahors a classé dans la 1<sup>re</sup> et la 2<sup>e</sup> catégorie 13 chemins qui intéressent 10,000 propriétaires et un grand nombre de hameaux, tels que Aujols, Ste-Marguerite, les Mairins, les Mathieux, Larozière, Lacapelle, les Durands, Arbouys, Flottes, Merles, Frayssinet, Bégoux, Cavanies, etc. etc. qui attendent avec impatience la construction de ces 13 chemins, que rien ne peut suppléer, tandis que le pont de Cabessut, qui a été reconstruit il y a 50 ans, est très-solide et viable, il ne présente de difficulté que pour les forts chargements, difficulté qu'on peut tourner en passant sur le pont Louis-Philippe.

Pour ces motifs il convient et nous demandons qu'on accorde la priorité à la construction des chemins et qu'on ajourne la rectification du Pont Neuf.

Cette priorité, accordée aux chemins est conforme aux intentions du gouvernement, qui par la nouvelle loi sur les chemins vicinaux ordinaires, a voulu favoriser en premier lieu les populations rurales, si dévouées à l'Empire ; elle est à leur égard un acte de justice presque de gratitude, comme a daigné le proclamer Sa Majesté Napoléon III, elle évitera à la couronne la surcharge d'un nouvel emprunt. La construction des chemins est une dépense des plus productives, elle féconde les champs et les trésors de l'Etat.

Enfin il ne convient pas de retarder plus longtemps à tant de propriétaires et à de si nombreux hameaux la jouissance directe du fruit de leurs longues prestations.

Daigne tout le conseil municipal prendre en bonne considération notre demande et agréer les très-humbles respects de ses dévoués administrés.

(Suivent les signatures.)

Il nous paraît bon de donner les renseignements ci-après au sujet des concours régionaux de 1870 :

larmes et reprenant sa mine lutine, courait à travers champs, en répétant à la brise pour ne point l'oublier, ce qu'il allait dire à sa maîtresse afin de rentrer en grâce auprès d'elle et de gagner un pourpoint tout neuf, et des gâteaux tant qu'il en pourrait manger.

VI.  
Une vision sous un froc.

Il faut croire que les conseils de Rose avaient porté leurs fruits car quelques semaines plus tard, c'est toujours avec le petit Gilbert plus brillant que jamais sous son pourpoint neuf et sa toque de velours rouge brodée d'or que nous voyons Diane de Genouillac pénétrer dans le parloir du couvent des Bernardines situé à l'ancienne et célèbre abbaye de Leyme.

C'était là qu'elle et son amie avaient été élevées sous la direction de la mère Ste-Thérèse de Montal abbesse du couvent et grand tante de Rose. Elle y revenait pour assister à une fête religieuse, une prise d'habit, présidée par Monseigneur l'Evêque de Cahors. Et comme à cette occasion, il devait y avoir offices solennels, sermon, récréation pour les pensionnaires et réjouissance pour les religieuses, Rose en qualité de parente de l'abbesse et Diane comme amie de Rose et ancienne élève du couvent, avaient été conviées à en prendre leur part.

Le parloir était désert, tout le monde était déjà réuni à la chapelle et la belle Diane dit

Dans la classe des produits agricoles ne sont plus admis à l'exposition les objets qui rentrent dans le domaine de l'industrie, tels que liqueurs, conserves alimentaires, préparations économiques, etc. Les engrais, amendements, modèles d'instruments plans de bâtiments, dessins, herbiers, etc., pourront être admis au concours, mais aucune récompense ne leur sera accordée.

Les inspecteurs généraux de l'agriculture chargés de la direction des concours sont : à Valence et à Perpignan, M. Rendu ; à Bourges et à Lille, M. Boitel ; à Agen et à Limoges, M. Chambellant ; à Laval et à Eyreux, E. Grellinski ; à Dijon et à Mézières, M. Lembezat ; à Clermont-Ferrand et à Chambéry, M. Malo.

Les déclarations des exposants doivent être adressées au ministère de l'agriculture avant le 15 mars prochain. Les exposants qui se trouveraient dans l'impossibilité d'envoyer au concours les animaux, instruments ou produits annoncés, devront en donner avis au ministre trois semaines avant l'ouverture du concours.

C'est le 1<sup>er</sup> décembre prochain que les jeunes soldats de la deuxième portion du contingent de la classe de 1868 seront réunis dans les dépôts d'instruction pour y faire, en une seule fois, les deux périodes d'exercices réglementaires.

La mise en route sera réglée de manière qu'ils soient arrivés dans les chefs lieux à la date précitée.

Pour les hommes qui ne se rendent pas à l'ordre d'appel, il sera établi un ordre de rente, afin que, s'il y a lieu, ils puissent être poursuivis pour insoumission. Ceux qui sans autorisation quitteront le dépôt d'instruction seront déclarés déserteurs et poursuivis militairement.

Les remplaçants qui ont déjà servi ou ceux qui, comme jeunes soldats d'une classe libérée, ont fait cinq mois d'exercices militaires, seront dispensés de se rendre aux dépôts d'instruction. Il en sera de même pour les hommes qui ont été versés dans la réserve par application de la loi de 1832.

Des indications sont catégoriques ; les familles doivent les transmettre sans retard aux jeunes qu'elles concernent et qui sont absents du pays.

Quoique le nombre des fermes-écoles augmente tous les ans, il s'en faut encore de beaucoup qu'il y en ait partout où le besoin s'en fait sentir. Les sociétés d'agriculture peuvent dater leur circonscription de l'équivalent d'une ferme-école, en allouant à l'un des fermiers les plus intelligents de leur canton, une rétribution modique, à la condition qu'il cultiverait, sous la direction d'une commission prise dans leur sein. Il en résulte une vraie culture modèle, constituant un enseignement agricole permanent offert à quiconque veut en prendre connaissance.

LYCÉE IMPÉRIAL DE CAHORS

Compositions du 25 au 30 octobre 1869.

- Anglais. — Cours supérieur.  
Première division.  
Thème. — 1 Sabrié ; 2 Rouch.  
Deuxième division.  
id. — 1 Boulzaguet ; 2 Deloncle A.  
Troisième division.  
id. — 4 Serrano ; 2 Deloncle F.  
Quatrième.  
Français. — 1 Largeau ; 2 Depeyre.  
Cinquième.  
id. — 1 Rives ; 2 Delmas.

faire dans le temple de Dieu une entrée solitaire, mais qu'elle ne rendit pas moins bruyante comme c'était son habitude. Tout en trouvant les nonnes absorbées dans leur prière, qui ne purent s'empêcher de laisser leur regard errer à travers les plis de leur voile sur la robe d'amazonne, sur le chapeau à plumes si étrangement choisis pour cette cérémonie, et surtout sur la mine arrogante de celle qui les portait et semblait vouloir faire retomber sur l'assistance entière le courroux que lui causait cette absence totale de cérémonie pour recevoir aussi haute et puissante damoiselle que Thérèse d'Assier, et surtout ce manque de courtoisie d'avoir commencé sans elle une cérémonie religieuse où sa présence quoique forcément très remarquée, n'avait en réalité rien à faire. Cette attitude remarquablement inconvenante faisait un contraste frappant avec la ferveur tendrement inclinée de Rose près de laquelle elle venait s'asseoir.

En sentant son amie à son côté, celle-ci leva sur elle un bon regard triste mais doux et lui fit un petit signe amical ; mais sous son voile ramené sur son visage, peut-être à dessin, une petite perle argentée trouva à s'échapper sans témoin, C'est que Rose avec sa rare délicatesse, rapprochait ce nouveau trait de dédain de tout ce qu'elle avait récemment découvert de si désenchantant dans cette âme alliée, et ne pouvait s'empêcher d'y voir une persistance cruelle qui ne prévenait pas en faveur des sentiments de son amie, lui causait comme un remord de s'être si longtemps, elle ingénue et sincère,

- Sixième.  
id. — 1 Dentraygues ; 2 Ircs.  
Septième.  
Thème latin. — 1 Pradel ; 2 Lascroux.  
Huitième.  
Calcul. — 1 Castagné ; 2 Mathet.  
Classe préparatoire.  
Première division.  
Lecture. — 1 Peyrissac ; 2 Chambard.  
Deuxième division.  
id. — 1 Verdier ; 2 Verdy.  
Troisième division.  
id. — 1 Vautrot ; 2 Chaignaut.  
Enseignement secondaire spécial.  
Troisième année.  
Anglais. — 1 Durup ; 2 Sarrus.  
Deuxième année.  
Histoire naturelle. — 1 Roux ; 2 Andrieu.  
Première année.  
id. — 1 Lauvel ; 2 Boussuge.  
Année préparatoire.  
id. — 1 David ; 2 Ducoing.  
Le Proviseur, RICHAUD

Par décret du 18 novembre. M. Pradayrol, juge suppléant au Tribunal de Figeac, a été chargé du règlement des ordres pour l'année judiciaire 1870.

M. Zevort, recteur de l'Académie de Bordeaux, est à Agen depuis hier, pour inspecter le Lycée.

Par arrêté préfectoral en date du 19 novembre courant, ont été nommés : MM. Martinot (Antoine-Guillaume), instituteur communal au Vigan.

Peyronnec (Victor), à Frayssinet.  
Rouquié (Justin), à Issepts.  
Combarieu (Antoine), à St-Laurent.  
Barthe (Alexandre), à Flaugnac.

On nous écrit de Lacapelle-Marival :

Un jeune homme d'Issendolus, est sur le point d'épouser une jeune fille du Bourg. De là rivalité, entre les jeunes gens de ces deux communes. Et comme on est quelque peu brutal dans cette région, il est advenu ce qui suit dans la soirée du 14 courant :

Deux jeunes gens, les nommés Bergognoux et Brunet, partis d'Issendolus, allaient coucher au Bourg pour pouvoir le lendemain, à l'aube, se rendre à la foire de Figeac.

A l'auberge Moulène, ils firent la rencontre de deux jeunes gens de la commune d'Albiac qui leur proposèrent de sortir avec eux. A peine avaient-ils fait cinquante pas qu'ils furent assaillis à coups de pierres par des jeunes gens du Bourg, et Bergognoux fut atteint à la tête. La blessure est grave.

Procès-verbal est dressé contre les assaillants.

AVIS

Le sieur CONTIVAL, buraliste à St-Géry, a l'honneur d'informer le public, fournisseurs et marchands, qu'il se refuse à payer les dettes que son épouse pourra contracter chez eux, à partir de ce jour.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 20 au 24 novembre.  
Naissances  
Manhiabal (Charles-Henri-Marie), rue Brives.  
— Espéret (Louis) naturel, rue Coin-de-Lastie.  
Magot (Pierre Clément) à Labarre.

laissée dominer par elle. Cet éclair décevant fut pourtant de courte durée, et tout en s'unissant tout bas au détachement terrestre que lui donnait en exemple la pieuse novice prosternée au milieu de ses sœurs, en attendant le saint habit elle sut retrouver le calme nécessaire à sa prière, et avec ce calme l'espoir que sa nature de seize ans s'obstinait à lui renvoyer en doux rayon.

Les pensées de Diane en revanche n'étaient pas tournées vers le Ciel. C'était sur un sol vain, personnel et présomptueux qu'était tombée la même semence qui avait germé en vertu dans le cœur de son amie ; et aucune substance générale ne lui prêtant sa sève, le champ cultivé d'une part, était resté sec et aride de l'autre, sans réserve prévoyante pour les jours d'épreuve. Il est vrai que Diane n'en appréhendait aucune, si bien ancrée qu'elle se croyait sur son vaisseau, à l'abri des tempêtes.

Donc, après avoir un peu réprimé son dépit, loin d'écouter la voix du pieux évêque, répandant du haut de la chaire ses flots d'onction évangélique et de calme bénédiction, elle se mit à fixer un regard d'envie sur la tête blonde qu'elle avait à son côté, se rappelant les paroles de Dame Raymonde, dont l'horoscope lui tenait au cœur, et ne pouvant s'empêcher malgré elle, — car c'était quoiqu'elle en fit, rendre justice aux charmantes qualités de Rose, de se demander si le moyen d'être heureuse et d'être aimée, n'était pas dans la pensée de la vieille devineuse, personnifiée sous les traits de son amie.

Décès  
Chapou (Jules), 20 mois, né à Cahors, rue Impériale. — Mouly (Marie), 72 ans née à Cahors, veuve Morlefon, rue Lestieu.—Griffoul (Jeanne) 78 ans née à Peyrilles (Lot) rue Ste Claire. — Cubaynes (Guillaume), cultivateur 71 ans, né à Cahors, Port-Bullier.

CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS.

Séance du 21 novembre 1869.  
14 Versements dont 5 nouveaux 2,562 »  
11 Remboursement dont 4 pour solde 3,530 08  
Pour la chronique locale : A. Layrou.

Variétés

SAINTE-BEUVE

(de l'Académie française)  
Esquisse de sa carrière et de son rôle littéraire.

III  
L'influence de Victor Hugo qui régnait en souverain, non seulement dans le Cénacle, mais au dehors, dans la jeune littérature du temps, n'avait pas tardé à conquérir Sainte-Beuve à un idéal poétique plus salubre et plus élevé. C'est à Victor Hugo que fut dédié son second et son meilleur recueil de vers, les *Consolations*, publié en mars 1830. Le titre même annonce le changement qui s'était opéré dans les dispositions morales de l'écrivain, et la préface comme l'ensemble du volume annonce une inspiration agrandie, dégagée des tendances matérialistes et aboutissant à une conclusion religieuse, presque chrétienne.

« En ce temps-ci, lisait-on dans cette préface dont le ton convaincu forme, avec ses dernières dispositions un si sérieux contraste, un par bonheur on est las de l'Impiété systématique, et où le génie d'un maître célèbre a réconcilié la philosophie avec les plus nobles facultés de la nature humaine, il se rencontre, dans les rangs distingués de la Société, une certaine classe d'esprits vaquant aux études, aux idées, aux discussions, dignes de tout comprendre, peu passionnés et capables seulement d'un enthousiasme d'intelligence qui témoigne de leur amour pour la vérité. A ces esprits de choix, au milieu de leur vie commode, de leur loisir occupé, de leur développement intellectuel, la religion philosophique suffit. Ce qui leur importe surtout, c'est de se rendre raison des choses ; quand ils ont expliqué, ils sont satisfaits. Aussi le côté inexplicable leur échappe-t-il souvent. J'honore ces esprits, je les estime heureux, mais je ne les envie pas. On ne gagne pas à s'élever, quand on ne s'élève pas assez haut. »

C'est donc à la source la plus haute, à la source consolante, « où jaillissent les eaux de la vie éternelle, que le poète troublé et désabusé demande le rafraichissement de sa muse et l'apaisement de son âme. L'esprit de parti littéraire y trouve aussi son compte. Sainte-Beuve n'est nulle part plus franchement romantique. On dirait, suivant une de ses expressions favorites, que la muse des *Consolations* a épousé Victor Hugo. Le Cénacle a déteint sur ce recueil et le maître le remplit à lui seul, comme un Dieu sur son autel.

Voici l'un des hymnes que son grand-père lui adresse en forme de Sonnet, daté d'octobre 1829 :

Votre génie est grand, ami, votre penser Monte comme Elisée au char vivant d'Elie, Nous sommes devant vous comme un rseau qui Votre souffle en passant pourrait nous renverser. Mais vous, prenez bien garde, ami, de nous blesser Noble et tendre, jamais votre amitié n'oublie Qu'un rien froisse les vœux et les délie ; Votre main sait chercher la nôtre et la presser. Comme un guerrier de fer, un vaillant homme d'armes S'il rencontre gisant un nourrisson en larmes, Il le met dans son casque et le porte en chemin, Et de son gantelet le touche avec caresse La nourrice serait moins habile aux tendresses, La mère n'aurait pas une aussi douce main.

Le démon de l'orgueil, il est vrai, lui répondait qu'elle était belle, brillante, admirée et que le premier regard de l'amour n'en demandait pas davantage. Mais il ne lui suffisait pas d'un premier regard enthousiaste, elle prétendait établir son empire de manière à régner toujours, et maudissait le sort, au lieu de se maudire elle-même, — quand elle-même cependant en était seule coupable, — de lui avoir refusé ce charme ingénu et tendre qui attirait toutes les sympathies vers la fleur du Montal.

Dès lors une haine violente vint prendre la place de la tiède amitié, et le désir de faire du mal à Rose, et surtout de lui enlever le cœur de son chevalier, tout en lui enlevant le nom qu'elle attendait de lui, ne connut plus de bornes. — « Je sais qu'elle l'attend, se dit-elle, elle-même s'est chargée de me l'apprendre ; mais je veux que le jour du retour d'Amaury soit un jour de larmes pour Rose.

La suite au prochain numéro.

LE TOUR DU MONDE

Nouveau journal des Voyages, publié sous la Direction de M. Edouard Cabron et illustré par nos plus célèbres Artistes. Bureaux boulevard St-Germain, 77, Paris.

Les souscripteurs au Journal du Lot dont l'abonnement est dû, sont priés d'envoyer le montant en un mandat sur la poste. Ils nous éviteront, par ce moyen, des frais de recouvrement.

L'hyperbole louangeuse de tout le morceau mise à part, on ne peut qu'admirer cette belle comparaison finale et la propriété des termes avec laquelle l'image est rendue.

Le troisième et dernier recueil de Sainte-Beuve qui dans l'ordre des pièces et des dates continue immédiatement et sans longue interruption le précédent, ne fut publié qu'en 1837, sous le titre de *Pensées d'Août*, synonyme de maturité dans l'intention de l'auteur, de sécheresse dans l'impression que le lecteur en ressent.

Ce recueil actuel, dit-il dans une préface entortillée, n'est que le superflu des heures, leur agrément, leur ennui, leur réflexion parfois monotone et bien sérieuse, parfois le retour plus que riant et qu'on dirait volage; mais on y retombe toujours bien vite au mélancolique et au grave; on n'y perd jamais trop de vue le *laineux religieux*. Il y a un peu de tout en effet dans ce volume des stances, des sonnets, des élégies, des méditations, des épîtres émaillées des dédicaces et d'épigraphes; il y a surtout une préoccupation constante de théories d'analyse psychologique, d'art poétique, de raffinement moral et mystique; la religion que l'auteur avait durant cette période de sa vie, plutôt comme une mode, comme une singularité, que comme une règle et un symbole, s'y montre assez fréquemment, il est vrai, mais jamais avec le plein assentiment de la conscience, avec le véritable accent du cœur; elle y est enveloppée de formes dubitatives et vaporeuses; au lieu du premier rang, elle occupe le fond du tableau et finit par devenir, de l'aveu de l'auteur, une perspective lointaine et presque insaisissable. Poétiquement, la forme des *Pensées d'Août*, plus savante, plus variée, plus compliquée que celle des *Consolations* est aussi moins vive, moins naturelle, moins originale et moins colorée. Le procédé remplace presque partout le libre jet du sentiment, le calcul alanguit l'inspiration, ternit ou surcharge l'expression. Le tableau qui suit donnera une idée de ce genre, moyen à la fois grave et familier, ni haut ni bas, bigarré, subtil, et très-étudié, que Sainte-Beuve a fait sien.

La République, aux débuts immortels, L'éclair au front, la main sur les autels, Avait d'un geste embrasé la fournaise! Pour chant de guerre elle eut la *Marseillaise*, Vrai talisman! Mais ses fils dévoués A la chanter s'étaient vite enroulés. Vainqueur à temps de l'Europe enhardie, Le Consulat réparait l'incendie. De foudre alors et de fer couronné, L'Empire, lui, toujours avait tonné: Sans air joyeux, sans chanson applaudie, Sous ce dur maître, on avait moissonné. A rangs égaux, en lignes sourcilieuses, Dès le matin des luites fabuleuses, Au flanc des monts vaguement éclairés, Les noirs soldats s'ébranlaient par degrés; Dès qu'un rayon aux collines prochaines Montrait l'aurore, ils saluaient César; Puis, tout le jour, à son jeu de hasard, Silencieux, ils épuisaient leurs veines, Tant qu'à la fin, dans l'excès des combats, Noble immolée, ô France, tu tombas!

Or, des douleurs de la France épuisée, De sa chère aigle aux mains des rois brisée, Des morts d'hier, des mânes d'autrefois Il s'élevait une profonde voix, Aure, soupir, émotion, guerrière, Regret aussi de nos antiques droits, Le tout confus comme un gros de poussière Que la déroute envoie en tourbillons, Comme du sang fumant dans les sillons! C'étaient des ris, des sifflets, juste outrage Aux faux dévots, rentrés pour convertir, Aux libertins prêchant le Roi-Martyr. C'était la plainte, au milieu du naufrage De gais amours si longtemps caressés... L'immense voix, au déclin de l'orage, En rassemblait tous les sons dispersés. Deuil tour à tour, et malice et colère, Elle planait puissante et populaire...

L'auteur poursuit sur ce ton, plus de cent vers durant, la glorification, la personification en quelque sorte des *chansons* de Béranger, à qui cette pièce est dédiée. C'est la même exagération que nous avons notée dans le sonnet à Victor Hugo. Cette disproportion, d'ailleurs ordinaire chez lui, des tons et des sujets, ce ton systématique et concret que sa pensée affecte si souvent, n'enlève rien au mérite de certains détails, à la trempe solide, à la justesse frappante d'une foule d'images et de traits qui se détachent en relief sur le fond un peu terne un peu uniforme de cette versification. C'est de la prose habilement rimée et rythmée en trop d'endroits; mais c'est de la poésie en beaucoup d'autres, de la poésie *bourgeoise* et quelque peu pesante, assurément, mais qui résiste, qui a du corps, de la vigueur, parfois même un certain éclat, et qui marque tout juste à Sainte-Beuve, dans la nouvelle école, la place que Boileau tient parmi les classiques.

Lui-même ne se dissimulait pas l'imperfection relative de son instrument, ni son défaut capital, qui n'est autre que l'absence de cette qualité suprême: la grâce et l'émotion vraies ce *molle atque factum* d'Horace. Témoin ce passage de son Epître à M. Villemain, où court, par parenthèse, un souflet des *Epîtres* de Boileau, et des meilleures:

Oh! que je puisse un jour, tout un été paisible, Causer et vous entendre et de la fleur antique Respirer le parfum où votre doigt l'indique, Et dans ce voisinage et ce commerce aimé Me défaire en mes vers de ce qu'on a blâmé; Sentir venir de vous et passer sur ma trace Cette émanation de douceur et de grâce, Et cette lumineuse et vive qualité Par où l'effort s'enfuit et toute obscurité.

Si votre grâce aimable élude quelque chose, Quand je vous parle vers, si vous louez ma prose, Si quand j'insiste, hélas! sur le poème entier, Votre fuite, en jouant, se jette en un sentier,

J'ai compris, — j'ai senti que quelque point m'a — Qu'il manque en plus d'un lieu le *léger de la Muse*.

La surabondance de mots, la prodigalité d'images, la phraséologie mystique, triple déneil des poésies de Sainte-Beuve sont encore plus

sensibles dans son roman de *Volupté* qui appartient à la même période (1834) et qui marque tout à fait l'excès de sa première manière.

Nous n'analyserons pas cette œuvre d'analyse-sensuelle et prétentieuse, mais du plus médiocre intérêt dramatique, conception où l'imoralité, l'étrangeté débordent, qui place dans un cadre tout religieux une suite de tableaux d'un cynisme voilé, mais d'autant plus dangereux, et dans la bouche d'un missionnaire, d'un évêque de fantaisie, digne continuateur de *Joseph Delorme*, le récit d'une lutte par trop circonscrite entre la *chair* et l'*esprit*, entre les chaudes reminiscences du vice et un nuageux ascétisme.

Bien que le bon principe triomphe dans la conclusion de ce roman manichéen, bien que les dernières pages soient remplies de peintures du Séminaire, de lourdeurs de sermons et d'hométies et de citations des Saints-Pères, l'ensemble du livre ne réalise pas, moins son titre dans le mauvais sens du mot, heureusement, on ne le lit plus guère; car une pareille lecture serait pernicieuse pour les jeunes imaginations. Ce fut un triste présage au milieu de la carrière littéraire d'un homme qui semblait ne s'être alors rapproché d'un groupe de catholiques en renom que pour chercher auprès d'eux une voix nouvelle à ses instincts profanes.

L'impossible évêque Amaury pouvant faire dès lors présenter cet autre évêque du diocèse de la Libre-Pensée destiné à faire tant de bruit plus tard...

L'ILLUSTRATION.

Le N° 1395 de l'ILLUSTRATION (20 novembre 1895), contient l'intéressante réunion d'articles et de dessins dont voici le sommaire:

Texte: La princesse Elisabeth de Wied. — Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Les Réunions électorales. — Evénements de Dalmatie. — Le nouvel Opéra. — Le spectacle de Battelle (suite), par M. Jules Cauvin. — Les théâtres. — Voyage de S. M. l'Impératrice en Orient. — Les richesses forestières de la France. — L'isthme de Suez: itinéraire pittoresque (suite). — Bibliographie: *Les Pierres*, par M. L. Simonin (L. Hachette, éditeur).

Gravures: La princesse Elisabeth de Wied. — Les élections (3 gravures). — Evénements de Dalmatie (2 gravures). — Les sculptures décoratives du nouvel Opéra: *Pégase*, par M. Lequesne; *la Musique*, par M. Guillaume; *la Danse*, par M. Carpeaux. — Voyage de S. M. l'Impératrice en Orient: le palais de Ghésireh, résidence de S. M. au Caire. — L'isthme de Suez: itinéraire pittoresque (3 gravures). — Livre illustré: *Les Pierres*, par M. L. Simonin (5 gravures). — Rébus.

Parmi les plantes nuisibles à l'agriculture, il en est peu qui fassent plus de mal aux récoltes que le chiendent. Désormais cette

plante pourra être la source d'un grand profit pour les cultivateurs qui se donneront la peine d'en débarrasser leurs champs. L'expérience a prouvé, en effet, que le chiendent lavé, passé entre les cylindres cannelés d'un hache paille, humecté convenablement et mis en fermentation, produit une excellente eau de vie.

CHAMBRE SYNDICALE

DES EMPLOYÉS DE LA NOUVEAUTÉ

Emission de 8,000 actions de 500 francs

DES GRANDS MAGASINS

DE NOUVEAUTÉS

DE

L'UNION

SOCIÉTÉ ANONYME

au Capital de: 4 MILLIONS de francs

Statuts déposés en l'étude de M<sup>e</sup> POTIER DE LA BERTILLIÈRE, notaire à Paris.

Conseil d'administration:

P. DOUVET, président de la chambre syndicale; A. LECLERCQ, vice président; A. ROLLAND, id.; BULTEZ, secrétaire; ALLEGRE, syndic trésorier; DEVAUZE, — DUPINET, — FORGEOT, — GABET, — GUIGNANT, — JARJAT, — JULES LACOMBE, — NAZE, — NICOLLE, — SOUPIRON, — VILLAIN, syndics des employés de commerce.

EXPOSÉ

L'Union des employés de commerce a pour objet l'exploitation, à Paris, d'un grand magasin de nouveautés, dirigé et administré par les employés en nouveautés grévistes sortant des premières maisons de Paris.

Plusieurs autres établissements du même genre pourront être formés par la suite, au moyen d'une augmentation du capital social.

La pratique des affaires journalières que les employés appelés à diriger le magasin de l'Union ont eue pendant des années entières avec la clientèle de leurs maisons respectives, la connaissance approfondie et les relations qu'ils ont su se créer dans cette clientèle, leur assure un succès sans précédent et qu'aucune maison rivale ne saurait atteindre.

Le puissant concours offert par les fabricants, et la sympathie que la chambre syndicale s'est acquise parmi le public sont encore de nouveaux éléments qui viennent contribuer à la réussite

certaine de l'entreprise.

Il résulte des calculs basés sur les appréciations les plus rigoureusement exactes que les bénéfices réalisés dès la première année par l'Union des employés de commerce s'élèveront, tous les frais généraux déduits, à un minimum de 1,200,000 francs.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION:

Les actions sont de 500 francs. Un intérêt de 6 0/0 leur est alloué avant tout partage et payé par semestre le 1<sup>er</sup> mars et le 1<sup>er</sup> septembre de chaque année au siège social.

Lors des émissions futures prévues par les statuts les souscripteurs actuels jouiront du droit de priorité.

VERSEMENTS:

En souscrivant... 50 fr. A la répartition... 75 Le 5 février 1870... 125

Total... 250 fr.

Les autres versements n'auront lieu que sur délibérations du conseil d'administration. Les souscriptions seront classées jour par jour; les dernières seront seules réduites.

La souscription est ouverte du Mercredi 17 au mercredi 24 novembre inclusivement,

Les souscriptions sont reçues dès à présent AU CRÉDIT FINANCIER

21, rue de la Banque, Et à la chambre syndicale des employés de nouveautés, 44, rue des Jeûneurs.

En province, on souscrit par lettres chargées et chez tous les banquiers correspondants du Crédit financier.

On se procure les statuts au Crédit financier et à la Chambre syndicale.

Annonces Judiciaires.

TRIBUNAL CIVIL DE 1<sup>re</sup> INSTANCE de l'Arrondissement de Figeac (Lot).

CHAMBRE DE COMMERCE

AVIS

Par jugement du tribunal de l'arrondissement de Figeac, en date du dix-neuf novembre mil huit cent soixante-neuf, rendu sur les poursuites du sieur Félix Cadiergue, négociant, demeurant à Gramat, le sieur Pierre Murat, marchand, demeurant à Cardailiac a été déclaré en état de faillite dont l'ouverture a été provisoirement fixée au trente-un juillet mil huit cent soixante-neuf; il a ordonné l'apposition des scellés sur les magasins, comptoirs, caisses, portefeuilles, livres, papiers, meubles et effets du failli.

Monsieur Rouzet, juge audit tribunal, a été nommé commissaire et M<sup>e</sup> Vival, avoué près le même siège, syndic provisoire de la faillite.

Pour extrait certifié véritable,

Le Greffier, LACAM.

Pour tous les extraits et articles non signés: A. La you.



SERVICES A VOLONTÉ



FERRAN et C<sup>ie</sup>, Café de la Promenade

Le Sieur FERRAN et C<sup>ie</sup>, préviennent le Public, qu'à partir du 10 Juillet, ils tiendront à sa disposition, un Service de voitures complet: Calèches, Omnibus, Phaëtons, Breaks, etc., etc. Élégance et confort. — Prix modérés.

VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTÉ

Le Sieur RAYMOND tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément — PRIX MODÉRÉS.

DE CAHORS A ASSIER.

Départ de Cahors: 11 h. du soir. Arrivée à Cahors, à 6 heures soir. Départ d'Assier: 4 h. après-midi.

Le Sieur Raymond fait également le service des Dépêches de Cahors à Montauban, et prend les Voyageurs à des prix modérés. Départ de Cahors, tous les soirs, 10 heures.

Ouate anti-rhumatismale du Dr Pattison

Soulagement immédiat et guérison complète de la Goutte et Rhumatismes de toutes sortes, mal aux dents, lombagos, irritations de poitrine, maux de gorge, etc. En rouleaux de 2 fr. et de 1 fr., chez L. HUBERT, pharmacien, rue Montorgueil, 51, dépôt général à Paris, et chez M. J. Duc, pharmacien à Cahors.

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite une maison située quai Baquéy. S'adresser pour visiter et traiter à M. Trobert qui l'habite, ou à M. Monsoy, filateur. Cette maison est la propriété de M. Alazard.

Certifié par l'imprimeur-Gérant soussigné. Cahors, 1869.

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,